



PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS
Georges-François LECLERC

Directrice départementale de la protection
des populations
Catherine RACE

Directeur départemental adjoint
Philippe RAULT

Secrétariat Général
Chef de service
Daniel KANTARA

DDPP93-Juin 2020

Assurance qualité

Contrôle de gestion (missions)

Commande publique
Hervé RAMONET

Secrétariat de direction et des services
Accueil/Standard

Gestion budgétaire et comptable : BOPs 354, 206, 134, ordonnancement des dépenses, compte-rendu de gestion, contrôle interne comptable

Gestion de la logistique : pilotage et entretien du parc de véhicules, demandes et suivi d'interventions techniques, mise à disposition de matériels et de mobiliers de bureau.

Gestion des ressources humaines : gestion de proximité RH des agents agriculture, CCRF et Police nationale, mobilité, promotion, formation, suivi des effectifs.

Dialogue social : suivi des CT et CHSCT, mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité au travail

Services vétérinaires		Services CCRF			Service Contentieux	Service Orientation des Litiges Consommateurs Actions économiques locales
Service Santé et Protection Animales Cheffe de service Frédérique LE QUERREC Adjointe Johanna SAMAIN	Service Sécurité des Aliments Chef de service Xavier ROSIERES Adjoint Didier DUMOLARD	Service Produits Industriels Cheffe de service Hélène LAGRENÉ	Service Loyauté et Qualité de l'Alimentation Cheffe de service Nathalie RIVEROLA	Service Prestations de Services Chef de service Joël AYACHE	Cheffe de service Catherine WISS	Chef de service Hervé RAMONET

Direction Départementale de la Protection des Populations de Seine-Saint-Denis

Immeuble l'Européen - Hall A
1 à 7 Promenade Jean Rostand
93005 BOBIGNY Cedex

Tél : 01 75 34 34 34 - Télécopie : 01 75 34 34 35
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

ddpp@seine-saint-denis.gouv.fr

Bureau d'Accueil et Orientation des Consommateurs

Tél : 01 75 34 34 34

Permanence téléphonique :
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00
(Lundi, mercredi et vendredi en été et en périodes exceptionnelles)

Accueil des consommateurs (sur rendez-vous) :
(Lundi au vendredi de 14h00 à 16h00
(Lundi, mercredi et vendredi en été et en périodes exceptionnelles))

Surveillance, prévention et gestion des cas de maladies animales réglementées (rage, grippe aviaire, tuberculose...)
Plans d'urgence
-
Certification à l'exportation
-
Contrôle des animaleries, refuges, pensions, fourrière, centres équestres, élevages, expositions d'animaux, cirques, établissements d'expérimentation animale, transports d'animaux vivants, faune sauvage captive...
-
Gestion des plaintes
-
Protection animale dans les abattoirs (dont Aïd)
-
Délivrance d'autorisations
-
Relations avec les vétérinaires sanitaires
-
Gestion des importations illégales de carnivores
-
Contrôle de la pharmacie vétérinaire, des sous produits animaux

Veille à la salubrité et à la maîtrise de l'hygiène des denrées.
-
Inspection des établissements alimentaires : restaurants commerciaux, cantines scolaires, crèches, hôpitaux, maisons de retraite, points de vente, production, importation, transport
-
Réalisation les plans de surveillance et de contrôle (PSPC)
-
Agrément des établissements
-
Inspections vétérinaires à l'abattoir (Aïd)
-
Certification à l'exportation
-
Enquêtes lors d'intoxications alimentaires collectives (TIAC)
-
Participation Opérations inter-services (CODAF)

Contrôle de la sécurité et loyauté de l'information délivrée pour les matériels électriques, machines, jouets, articles de puériculture, produits chimiques, biocides, cosmétiques cuirs, textiles, bijoux, EPI, dispositifs médicaux, matériaux au contact des denrées alimentaires meubles aires de jeux
-
Affichage des prix et pratiques promotionnelles
-
Contrôles de l'information pré-contractuelle donnée aux consommateurs sur les produits (y compris sites Internet)
-
Ventes réglementées
-
Contrôle de la première mise sur le marché (CPMM)

Information générale du consommateur : affichage des prix, conditions de vente, publicité, remise de note...
-
Loyauté : contrôle de l'étiquetage, lutte contre les tromperies, falsifications, vérification de l'origine des produits, signes de qualité
-
Contrôle de première mise sur le marché (CPMM)
-
Contrôle à l'importation des fruits et légumes (Point de contrôle Frontalier PCF Roissy/CDG)
-
Contrôle des denrées dans le cadre de plans nationaux de prélèvements Enquêtes

Secteurs contrôlés : dépannage à domicile, immobilier, énergies renouvelables, téléphonie-Internet, coiffure-esthétique, auto-écoles, réparation auto-moto, vente de véhicules d'occasion, banques-assurances, tourisme, maisons de retraite, services à la personne, aires de jeux...
-
Contrôle de l'exactitude de l'information donnée aux consommateurs par les prestataires, des qualifications professionnelles, des règles de facturation, des règles de sécurité
-
Professions réglementées : immobilier, agences de voyages, auto-écoles, appareils UV, VTC/taxis

Missions juridiques : suites des enquêtes et des contrôles de terrain, suivi des transactions pénales et procédures administratives, gestion du contentieux de la DDPP
-
Relations avec le Parquet
-
Veille réglementaire et juridique

Réponses aux plaintes des consommateurs et des professionnels
-
Relations avec les publics : accueil et orientation des consommateurs, médiations, litiges civils, réponses directes.

Gestion des alertes, signalements

CPMM : Contrôle de la première mise sur le marché - EPI : Equipements de protection individuelle - PCF : Point de contrôle frontalier - PSPC : Plans de surveillance et plans de contrôle